

RÈGLEMENT du 34^{ème} TRIATHLON DE LA TOURAINE

Article 1 : La Réglementation Générale est celle de la F.F de Triathlon en vigueur le jour de l'épreuve (Fédération Française de Triathlon, Rubrique Réglementation/Réglementation sportive 2017).

Téléchargement :

<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

Article 2 : Le port du casque vélo à coque rigide est obligatoire sur l'épreuve cycliste.

Article 3 : Dans l'épreuve Relais, le passage du témoin s'effectue à l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition.

Article 4 : Température de l'eau et combinaison

	JEUNES	DISTANCES XS à M	Distances L à XXL
Combinaison obligatoire		≤ 16° C	≤ 16° C
Combinaison Interdite	≥ 24° C	≥ 24° C	≥ 24° C

Annulation natation si T°	≤ 16° C	≤ 12° C	≤ 12° C
----------------------------------	---------	---------	---------

Article 5 : Pendant la course, toute aide extérieure est interdite.

Article 6 : Le « drafting » (Rouler en peloton) n'est pas autorisé sur les Triathlons distances **S et M**. Les concurrents doivent respecter le code de la route et rouler sur la voie de droite.

Article 7 : Les concurrents doivent respecter les Zones de Propreté sous peine de sanctions.

Article 8 : Nombre de participants

- La capacité du parc à vélo est de 400 places. Le nombre de participants sur les Triathlons distances **S (comprenant les concurrents du relais) et M individuel seulement** est limité à 400 concurrents

Article 9 : ACCES

- Les Triathlon « **distances S et M** » sont ouverts aux licenciés de la F.F TRI. et non licenciés de la F.FTRI
- Les participants non licenciés devront souscrire à une assurance obligatoire « Pass journée » proposé par l'organisation.

Article 10 : Temps limite et durée des épreuves.

- Le délai maximum autorisé pour terminer les 2 épreuves **S Individuel** et **S en relais** est de **2h 15**.
- Le délai maximum autorisé pour terminer l'épreuve distance **M** est de **3H**.
- Les concurrents qui n'auront pas franchis la ligne d'arrivée après ces temps limites, seront déclarés hors délais et termineront raccompagnés par la voiture Balai

Article 11 : Récompenses

- **Distance S Individuel et Relais** : Pas de grille de prix, Bons d'achats, lots et coupes seront attribués lors de la remise des récompenses suivant les différents classements.
- **Distance M individuel** : Les concurrents seront récompensés en fonction de leur classement final (voir Grille des Prix)

Article 12 : Cumul des prix

Les 10 premiers du classement scratch et les 5 premières féminines du triathlon **distance M** ne pourront pas cumuler les récompenses des classements catégories Vétérans et Vétérannes.

Article 13 : INSCRIPTION EN LIGNE

COÛTS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

TRIATHLON distance M hors frais de transaction

- **Licenciés F.F TRI** : 27 euros (joindre photocopie de la licence)
- **Non licenciés F.F TRI** : 40 euros (Pass journée obligatoire compris). Fournir certificat médical autorisant la pratique du triathlon en compétition (validité du certificat < 1an)

TRIATHLON Distance S (Individuel et relais) Hors frais de transaction

Distance S En Individuel

- **Licenciés F.F TRI** : 17 euros (joindre photocopie de la licence)
- **Non licenciés F.F TRI** : 22 euros (Pass journée obligatoire compris). Fournir certificat médical autorisant « **la pratique du triathlon en compétition** » (validité du certificat < 1an)

Distance S en Relais

Equipes Relais (1Nageur – 1 cycliste – 1 coureur à pieds)

Nota : Une équipe Relais peut être composée de 2 Triathlètes. Dans ce cas, 1 des 2 Triathlètes pratique 2 disciplines et s'acquitte de la somme cumulée des 2 disciplines qu'il pratique.

Tarifs hors frais de transaction

- **Licenciés FF TRI** : 10 euros par discipline (joindre la photocopie de la licence)
- **Non licenciés FF TRI** : 12 euros par discipline (Pass journée obligatoire compris). Fournir certificat médical autorisant « **la pratique du triathlon en compétition** » (validité du certificat < 1an)

Dispositions communes :

Lors de la remise des dossards, un lot sera remis à chaque participant.

Article 14 : Annulation de la participation.

- 1-1 Les **annulations** seront possibles **jusqu'au 17 juin 2017** uniquement pour raisons médicales ou évènement familial grave et sur présentation d'un justificatif.
- 1-2 Le remboursement de l'inscription se fera sur le montant réglé minoré d'une retenue de 5€ (frais de gestion).
- 1-3** Les changements d'épreuve sont possibles jusqu'au **17 juin 2017** sur demande du participant en fonction des places disponibles. Un forfait supplémentaire de 5€ sera demandé au participant.

Article 15 : Annulation ou modification de l'épreuve

- Si malheureusement, l'organisateur devait annuler l'épreuve, chaque triathlète serait intégralement remboursé de ses frais d'engagement (hors frais de transaction).
- Si pour une raison majeure, l'épreuve de natation devait être annulée dans l'une ou l'autre des épreuves, l'organisateur organiserait un Duathlon, course à pieds, vélo et course à pieds (le nageur de l'équipe relais réalisera le premier parcours course à pieds).

Article 16 : Droit à l'image

- Par la présente inscription, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon de Nouâtre, ainsi que ses ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les

images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon de Nouâtre et sur tous les supports –y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires - dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur - y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au minimum 2h00 avant le 1er départ du Triathlon de Nouâtre.

Article 17 : Acceptation du règlement

Les participants acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions de l'organisateur et des arbitres, en fonction de l'urgence de la situation.

Le triathlète comprend qu'en acceptant les conditions du règlement de l'épreuve via le site Internet d'inscription, il accepte ce même règlement dans son intégralité.